



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

Budget supplémentaire

Budget principal

2023

AFFECTATION DES RESULTATS

Fonctionnement			Investissement	
Résultats reportés	1 408 032,88		Résultats reportés	-23 527,14
Résultats exercice 2022	-23 359,52		Résultats exercice 2022	221 730,09
Total	1 384 673,36		Résultat d'inv.reporté au 31.12.2022	198 202,95
Affectation à la section d'investissement	-39 563,77		Reports 2022	-237 766,72
Résultat de fonct. reporté au 31.12.2022	1 345 109,59		Besoin de financement de la section d'investissement	-39 563,77

Le budget supplémentaire a pour objet de transcrire l'affectation des résultats à la clôture de l'exercice précédent et de décrire si besoin les opérations nouvelles.

Il intègre donc les résultats issus du compte administratif au 31 décembre 2022, soit :

- Un excédent de **1 384 673,36€** en fonctionnement (déficit de l'exercice de - 23 359,52 € + résultat reporté de 1408 032,88€)
- Un excédent de **198 202,95€** en investissement (excédent de l'exercice de 221 730,09 € + résultat reporté de -23 527,14€ €)

Il prend également en compte les restes à réaliser (crédits correspondant à des engagements non réalisés en 2022 reportés sur l'exercice suivant) qui représentent un montant de 249 612,13€ en dépenses et 11 845,41€ en recettes d'investissement, soit un montant global de **237 766,72€**

Ce qui détermine la part de l'excédent de fonctionnement destiné à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement , soit **39 563,77€**

Par conséquent, l'excédent de fonctionnement en résultat de fonctionnement reporté sera de **1 345 109,59€**

Il permet enfin d'ajuster les prévisions budgétaires en recettes et dépenses dans les 2 sections

Il est à noter que le résultat cumulé va être très impacté cette année par les hausses inflationnistes et la hausse de la masse salariale.

La situation financière se tend et va devenir problématique à moyen terme à ressources égales.

VUE D'ENSEMBLE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023 VOTE	Reports	BS	BP 2023 corrigé	Commentaires
Recettes de fonctionnement	9 008 000,00 €		745 886,59 €	9 753 886,59 €	
002 Reprise d'excédent d'exploitation			1 345 109,59 €	1 345 109,59 €	excédent de clôture - affectation à l'investissement (-39 563,77€)
013 Atténuation de charges	19 400,00 €			19 400,00 €	
70 Vente de produits , prestations	523 500,00 €		26 500,00 €	550 000,00 €	réajustement des recettes usagers petite enfance (518 000€)+ mise à dispo personnel(32000€)
74 Dotations subventions et participations	8 334 300,00 €	-	640 800,00 €	7 693 500,00 €	subvention d'équilibre du BP ôtée/ hausse convention RSA (+18000€)
75 Autres produits de gestion courante	3 500,00 €		5 000,00 €	8 500,00 €	Hausse des prises en charges des loyers logements relais
76 Produits financiers	2 000,00 €				
77 Produits exceptionnels	2 000,00 €		5 000,00 €	7 000,00 €	remboursements d'assurances
78 Reprises sur provisions			5 077,00 €	5 077,00 €	
042 Opérations d'ordre de transfert section	125 300,00 €			125 300,00 €	
Dépenses de fonctionnement	9 008 000,00 €		745 886,59 €	9 753 886,59 €	
011 Dépenses afférentes à l'exploitation	996 995,00 €		558 186,59 €	1 555 181,59 €	Ajustement du contrat de prestations extérieures/ maintenance/ écriture d'équilibre des recettes
012 Charges de personnels	7 130 000,00 €		175 000,00 €	7 305 000,00 €	Impacts masse salariale (cti, dégel du point d'indice, hausse smic, provision indemnités de licenciement des assistantes maternelles)
65 Autres charges de gestion courante	587 198,00 €	-	6 000,00 €	581 198,00 €	Actualisation subvention SMAD selon résultats 2022
66 Charges financières	30 130,00 €		4 500,00 €	34 630,00 €	Indexation d'un emprunt sur la hausse du livret A
67 Charges exceptionnelles	4 000,00 €		- €	4 000,00 €	
68 Dotations aux provisions	5 077,00 €		- €	5 077,00 €	
042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	113 300,00 €		14 200,00 €	127 500,00 €	Ajustement des amortissements
023 Virement à la section d'investissement	141 300,00 €			141 300,00 €	

VUE D'ENSEMBLE – SECTION INVESTISSEMENT

	BP 2023 VOTE	Reports	BS	BP 2023 corrigé	Commentaires
Dépenses d'investissement	618 000,00 €	249 612,13 €	693 200,00 €	1 560 812,13 €	
001 Déficit antérieur reporté					
16 Emprunts et dettes assimilées	129 300,00 €	-	3 300,00 €	126 000,00 €	
20 immobilisations incorporelles	55 500,00 €	23 115,63 €	250,00 €	78 865,63 €	Ecriture pour financement investissement RIA
21 immobilisations corporelles	262 900,00 €	65 496,50 €		328 396,50 €	Ecritures de transposition des frais d'études en comptes de travaux
23 immobilisations en cours	30 000,00 €	161 000,00 €		191 000,00 €	
27 Autres immobilisations financières	15 000,00 €	-	250,00 €	14 750,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert section	125 300,00 €			125 300,00 €	provisions/écritures amortissements
041 – Opérations d'ordre patrimoniales			696 500,00€	696 500,00€	
Recettes d'investissement	618 000,00 €	11 845,41 €	930 966,72 €	1 560 812,13 €	0
001 Excédent antérieur reporté			198 202,95 €	198 202,95 €	
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés			39 563,77 €	39 563,77 €	part de l'excédent fonct pour l'investissement
021 Virement de la section de fonctionnement	141 300,00 €			141 300,00 €	
024 - Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00 €			300 000,00 €	cession Mûrier
10 Dotation Fonds divers et réserves	25 000,00 €			25 000,00 €	
13 Subventions d'investissement	29 400,00 €	11 845,41 €	17 500,00 €	23 745,41 €	
27 Autres immobilisations financières	9 000,00 €			9 000,00 €	
040 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	113 300,00 €		14 200,00 €	127 500,00 €	Mise à jour des amortissements
041-Opérations d'ordre patrimoniales			696 500,00€	696 500,00€	Ecritures en contrepartie

Le budget supplémentaire est présenté en équilibre et prévoit donc une augmentation des recettes et dépenses de fonctionnement de 745 886,59€ ce qui donne un budget de fonctionnement de 9 753 886,59€.

Les principales évolutions des recettes :

- Reprise de l'excédent cumulé pour un montant de 1 345 109,59€ après déduction du financement de la section d'investissement pour un montant 39 563,77€.

Secteur petite enfance

- La projection des recettes petite enfance en lien avec l'activité permet une prévision de +106 000€ (hausse de la part usagers de + 26 500€ et + 80 000€ pour les prestations CAF, soit un total global de 2 529 000€. En effet, la projection pour 2023 serait de 320 000 heures facturées (2022 : 314 478h)

Action sociale

- Revalorisation financière de la convention RSA pour un montant annuel de 138 000€ (+18 000€)
- Hausse des participation des usagers à la prise en charge des loyers (+ 5 000€)

Médiation sociale

- Réajustement des financements partenariaux :
 - 20 000€ pour la médiation sociale sur l'espace public et 7000 € pour la médiation par les pairs par l'Etat (+17 000€/ BP)
 - 15 000€ pour le dispositif Réseau fraternel (+ 5 000€)

De part l'affectation des résultats de fonctionnement, nous ôtons « la subvention d'équilibre » inscrite au budget primitif pour un montant de 680 800€

SECTION FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 558 186,59€

- Prestations de services : +20 000€ (prestation externe de repas à la crèche Mélodie prévue jusqu'à fin décembre)
- Remboursement de prestations à la collectivité : + 10 000€ (prise en compte de la hausse des remboursements de fluides pour la crèche du Mûrier)
- Remboursement à d'autres organismes : + 3 700€ (nouvelle convention avec le RIA qui prévoit la prise en compte de l'inflation sur les fluides et autres charges)
- Ajustement des charges de maintenance : 2 100€
- Les dépenses inscrites au compte 628.8 pour un montant de 522 386,59€ correspondent à la contre - partie de l'affectation du résultat de fonctionnement et ne seront donc pas utilisées.

Chapitre 012 - Charges de personnels : + 175 000€.

L'année 2023 est impactée par les évolutions réglementaires qui pour certaines concernent tous les agents (dégel du point, hausse du SMIC), et d'autres les travailleurs sociaux (CTI). Nous avons budgété une provision pour anticiper la fin de la crèche familiale et d'hypothétiques indemnités licenciement à verser. Par ailleurs, nous avons fait quelques économies budgétaires listées ci – dessous, mais cela ne couvre pas les hausses statutaires à elles seules.

L'évaluation a été faite au plus juste, mais nous sommes tributaires de données qui sont mouvantes, comme l'absentéisme et les remplacements qu'il faudra peut-être encore ajuster en fin d'année.

Impacts à la hausse	+285 700€	Impacts à la baisse	110 700€
CTI travailleurs sociaux	106 000€	Gel 1 poste chargé mission + 1 poste rédacteur (3 mois)	53 700€
Hausse SMIC/dégel du point/GIPA	65 200€	Poste assistante maternelle non pourvu	27 000€
Provision indemnités licenciement ass.mat	40 000€	Grèves - journées de carence	30 000€
Remplacements /ARE suite à retraite invalidité	74 500€		

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : - 6 000€ (réajustement de la subvention à verser au SAD qu'il faudra peut – être revoir ultérieurement si les signes d'amélioration de la situation financière se confirment.)

Chapitre 66 - Régularisation des charges d'amortissement d'emprunts indexés sur le livret A : +4 500€

Chapitre 68 – Charges d'amortissement : + 14 200€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les principales évolutions de la section investissement

Le budget supplémentaire prévoit une augmentation des recettes et dépenses d'investissement de **942 812,13€** (excédent cumulé + reports + ajustements) ce qui donne un budget d'investissement de **1 560 812,13€**.

Les recettes d'investissement proposées au budget supplémentaire proviennent des éléments suivants :

- Prise en compte des restes à réaliser d'un montant de 11 845,41€
- Inscription d'un montant total de 39 563,77€ au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le déficit et les reports.
- Augmentation des recettes d'amortissement (contrepartie des dépenses de fonctionnement) de + 14 200€.
- Une opération patrimoniale est prévue en recettes et dépenses pour faire basculer les études donnant lieu à travaux du compte 203 au compte 2131 pour les travaux terminés (montant prévisionnel : 696 500€).

Les dépenses d'investissement enregistrent :

- La prise en compte des restes à réaliser 2022 pour un montant de 249 612,13€ qui concernent pour l'essentiel les travaux et équipements du secteur Petite enfance.
- Une réaffectation de crédits en lien avec le projet de la nouvelle crèche pour les investissements à réaliser d'un montant global de 50 000€ (mobilier, jeux, matériel cuisine...). Les crédits travaux n'ont pour l'instant pas été ajustés dans l'attente de chiffrages, Si nécessaire, nous effectuerons les ajustements nécessaires en fin d'année.
- Contrepartie de l'opération d'ordre patrimoniale pour le basculement entre 203 et 2131 d'un montant de 696 500€